



Les avantages d'être membre de l'ACC

Les entrepreneurs individuels nous posent souvent la question suivante : « Quels sont les avantages que je reçois en étant membre de l'Association canadienne de la construction? » Bien entendu, il est difficile de répondre de manière exhaustive à cette question, puisque l'adhésion à l'ACC comprend de nombreux avantages tangibles et intangibles qui s'échelonnent dans le temps. Les points ci-dessous font état de quelques-uns des avantages que l'ACC a pu obtenir au nom de ses membres au cours des deux dernières années.

Financement des infrastructures : Entre 2005 et 2007, les efforts de lobbying énergiques déployés par l'ACC pour convaincre le gouvernement fédéral d'investir dans les infrastructures ont porté fruit. Depuis 2005, le gouvernement a annoncé qu'il affectait plus de 31 milliards de dollars en nouveaux fonds fédéraux aux infrastructures au cours des huit prochaines années. Cette somme comprend presque 12 milliards de dollars affectés au Fonds de la taxe sur l'essence destiné aux infrastructures municipales, la création du nouveau « Fonds Chantiers Canada » de 8,8 milliards de dollars, la somme de 3,1 milliards de dollars pour les portes d'entrée au pays et la création d'un nouveau fonds d'infrastructure de partenariats public-privé. Lorsqu'on tient compte du financement consenti par les secteurs provincial, municipal et privé, la somme de 31 milliards de dollars sera considérablement plus élevée.

Cotisations d'assurance-emploi (a-e) : L'ACC a sans cesse fait pression en faveur de réduction des cotisations d'a-e. En 2002, les cotisations étaient de 2,20 \$ pour les employés et de 3,08 \$ pour les employeurs. Depuis le 1^{er} janvier 2007, ces taux ont baissé pour passer à 1,80 \$ par tranche de 100 \$ de gains assurables pour les employés et à 2,52 \$ pour les employeurs. Cela signifie que depuis 2002, les employés dont le salaire est supérieur à 40 000 \$ paient environ 117 \$ de moins en cotisations d'a-e, tandis que les employeurs paient environ 164 \$ de moins par employé.

Crédits d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis : En 2006, le gouvernement fédéral a donné suite à une recommandation proposée par l'ACC en instaurant un nouveau crédit d'impôt à l'intention des employeurs qui embauchent des apprentis admissibles. Ce crédit équivaut à 10 pour cent du salaire versé aux apprentis au cours des deux premières années de leur contrat, jusqu'à concurrence de 2000 \$ par apprenti par année.

Subventions aux apprentis : Le gouvernement fédéral a également créé un nouveau programme de subventions aux apprentis. Ce programme permet de verser aux apprentis une subvention en espèces de 1000 \$ pour chacune des deux premières années de leur programme d'apprentissage d'un métier désigné Sceau rouge.

Augmentation de la déduction fiscale pour l'achat d'outils : En 2006, le gouvernement fédéral a donné suite à une recommandation de l'ACC en créant une nouvelle déduction pouvant atteindre 500 \$ à l'intention des gens de métier qui doivent faire l'achat d'outils dont le montant dépasse 1000 \$ afin de remplir une condition d'emploi. Par suite d'une autre recommandation de l'ACC, le gouvernement a également fait passer de 200 \$ à 500 \$ la limite du coût des outils qui est admissible à la déduction pour amortissement de 100 pour cent. Grâce à ces mesures, les entrepreneurs, plus particulièrement les plus petits entrepreneurs, peuvent économiser des centaines de dollars sur l'acquisition d'outils.

Documents normalisés de l'ACC et du CCDC : Les associations qui ne sont pas membres de l'ACC paient jusqu'à 300 % de plus pour obtenir les documents normalisés de l'ACC et du CCDC. Bien que le prix final des documents varie selon l'association, les entreprises membres peuvent facilement réaliser des économies s'élevant à des milliers de dollars. L'ACC produit également plusieurs documents normalisés qui sont offerts gratuitement à ses membres. Les associations touchent, en moyenne, 25 \$ par membre à la vente des documents de l'ACC et du CCDC. Par ailleurs, l'ACC a fait pression auprès de SNC Lavalin ProFac afin de convaincre ce dernier d'utiliser une formule de contrat similaire au document CCDC2 et a proposé avec succès des améliorations aux formules de contrat du fédéral.

Guides de l'ACC : L'ACC produit des guides de l'industrie qui traitent d'une multitude de sujets, entre autres, le financement de projets, les assurances, la réduction des déchets solides, l'amélioration des mouvements de l'encaisse, la planification de la gestion de l'environnement, les exportations aux États-Unis et les questions bancaires. Le coût que les entrepreneurs auraient à assumer pour publier eux-mêmes de tels documents s'élèverait à des milliers de dollars.

Seuil d'imposition et taux d'imposition des petites entreprises : L'ACC a également connu du succès à la suite de ses activités de lobbying fiscal; de fait, le gouvernement a annoncé que le seuil de déduction des petites entreprises passerait de 300 000 \$ à 400 000 \$ le 1^{er} janvier 2007. De plus, d'ici 2009, le taux d'imposition des petites entreprises passera de 12 pour cent à 11 pour cent.

Réduction du taux d'imposition des sociétés : Dans le cas des entreprises de plus grande taille, le taux général d'imposition du revenu des sociétés passera de 21 pour cent à 19 pour cent d'ici 2010; la surtaxe des sociétés sera éliminée pour l'ensemble des sociétés à compter de 2008; et l'impôt fédéral sur le capital a été éliminé le 1^{er} janvier 2006 (le gouvernement fédéral subventionnera l'élimination de tous les impôts provinciaux sur le capital d'ici 2011).

Occasions de réseautage : La conférence annuelle de l'ACC, la conférence de l'ICDC, le forum des chefs de l'industrie, la réception sur la Colline du Parlement, les réunions du Conseil, la conférence annuelle des dirigeants d'associations sont quelques-uns des événements de l'ACC qui favorisent les possibilités de réseautage entre les membres de l'industrie. Bien qu'il soit difficile d'y attribuer une valeur monétaire, nombreux sont les membres qui croient que ces occasions sont importantes au succès de leur entreprise.

Réformes de l'immigration : Depuis le milieu de 2006, lorsque l'ACC a commencé à faire pression auprès du gouvernement fédéral en faveur de réformes de l'immigration, le gouvernement fédéral a annoncé plusieurs modifications au volet ayant trait à l'immigration temporaire, dans le but de faciliter l'entrée au pays des travailleurs étrangers temporaires. Grâce à l'assouplissement des exigences d'immigration et à la réduction des formalités administratives, les employeurs qui ont recours à des travailleurs étrangers temporaires pourraient économiser des milliers de dollars.

Abolition des enchères inversées au gouvernement fédéral : En réponse aux pressions de l'ACC, le ministre des Travaux publics Michel Fortier a annoncé en 2006 que le gouvernement fédéral n'aurait pas recours aux enchères inversées dans le cadre des projets fédéraux. Bien qu'il soit difficile de quantifier cette mesure, en éliminant toute pratique de marchandage des soumissions, on estime que les soumissionnaires économisent des milliers de dollars.

Accès amélioré aux renseignements d'appels d'offres du gouvernement fédéral : En raison des efforts de lobbying de l'ACC, les entreprises membres de l'ACC ont accès aux renseignements sur les appels d'offres du gouvernement fédéral par l'intermédiaire des salles de plans des associations régionales. L'ACC a conclu un protocole d'entente avec TPSGC le 23 avril 2007 afin de confirmer cet accès. Les soumissionnaires intéressés peuvent donc économiser des centaines et même des milliers de dollars, puisqu'ils n'ont pas à se procurer les documents à un coût plus élevé.